

*Initiatives ministérielles*

[Français]

**M. Benoît Tremblay (Rosemont):** Monsieur le Président, ce projet de loi propose l'adoption de mesures pour mettre en oeuvre le Budget déposé le 26 février dernier, des mesures qui traduisent clairement une partie de la stratégie du gouvernement pour réduire le déficit. Mais, pour comprendre l'ensemble de la stratégie, nous devons ajouter les objectifs concernant le contrôle de l'inflation qui ont fait l'objet de concertation avec le gouverneur de la Banque du Canada. En somme, l'ensemble des mesures contenues dans ce projet de loi sont prises dans le contexte où nous vivons la première récession *made in Canada*, une récession délibérément provoquée pour contrôler l'inflation.

Vous savez, dans la période de pré-récession, on a donc eu des taux d'intérêt très élevés et qui ont eu un effet néfaste sur le déficit du gouvernement fédéral. Le service de la dette, qui est très important, a augmenté de 28 p. 100 sur deux ans, avant le présent Budget.

Mais regardons ce qui arrive pendant la récession. Pendant la récession, on a une croissance forcée du chômage, et donc des prestations d'assurance-chômage. On a aussi une croissance de l'aide sociale qui, en 1981-1982, lors de la dernière récession, avait connu une croissance de 32 p. 100. Nous savons tous que les frais de santé, qui augmentent normalement de 2 à 3 p. 100 de plus que l'inflation, étant donné le vieillissement de la population, augmentent encore plus rapidement en période de récession. Et nous savons aussi que les frais de l'éducation postsecondaire augmentent eux aussi plus rapidement en période de récession puisque les étudiants demeurent plus longtemps au collège et à l'université.

Pendant la période de récession, on observe aussi une diminution de l'inflation et des taux d'intérêt moins élevés. Quels sont donc les impacts de l'ensemble de ces mesures sur les budgets? Ce qu'on peut constater, c'est que le gouvernement fédéral, en fait, transfère tous les coûts de la récession, d'un côté, aux employés et aux employeurs par l'augmentation, incroyable en période de récession, des cotisations à l'assurance-chômage de 24,5 p. 100 au moment du Budget, et encore récemment de plus de 7 p. 100. Les autres coûts de la récession sont transférés aux provinces.

• (1110)

Nous avons, dans ces mesures qui nous sont présentées aujourd'hui, tous les instruments qui permettent au gouvernement fédéral de se mettre à l'abri des coûts de la récession dans les domaines de la santé, de l'aide sociale et de l'éducation postsecondaire. Ce sont les provinces qui vont assumer l'ensemble de ces coûts qui vont être et qui sont très importants, nous le savons.

Au cours de la même période, les taux d'intérêt diminuant,—et on sait par exemple que le gouvernement avait prévu des taux d'intérêt de 9 p. 100, alors qu'ils sont maintenant de 7 p. 100—le déficit fédéral va donc devenir plus contrôlable. Bien sûr, le gouvernement fédéral a conservé les ascenseurs qui descendaient et a transféré aux entreprises, aux particuliers et aux provinces les ascenseurs qui montaient, en période de récession.

Encore quelques semaines et nous aurons un gouvernement fédéral vertueux, capable de contrôler son déficit, alors que dans les faits, il l'a transféré aux provinces et aux entreprises.

J'écoutais hier le premier ministre qui hésite à tenir une conférence économique, à la demande des provinces, et je le comprends très bien. Il osait même mentionner qu'il allait forcer un peu les provinces à contrôler leur budget. Qu'est-ce que les provinces vont faire pour contrôler leur budget? Elles vont augmenter les taxes, ou elles vont faire comme au Québec: transférer les coûts aux municipalités. Les transferts de coûts aux municipalités résulteront elles aussi à des augmentations de taxe. L'augmentation des frais de scolarité dans les universités en est rendue à être la principale composante de l'inflation.

Monsieur le Président, nous en sommes rendus à un point tel que nous risquons de ne pas atteindre nos objectifs d'inflation, précisément à cause du transfert de coûts du fédéral vers les provinces, vers les municipalités et vers les universités.

Pour la première fois ce matin, dans le *Globe & Mail*, un groupe de 17 économistes consultés, 17 économistes de boîtes de prévisions, nous disent que la croissance canadienne risque d'être plus faible que prévue; que le compte courant canadien va connaître une augmentation considérable de son déficit et que l'inflation risque d'être plus forte.

Monsieur le Président, je me suis dit que cela n'est pas possible, après les mesures draconiennes que l'on vient de connaître. Et l'inflation risque d'être plus forte, parce qu'au niveau local et au niveau provincial, la seule façon de se sortir de la situation dans laquelle les met le gouvernement fédéral, c'est d'augmenter considérablement les taxes, augmenter les taxes qui augmentent l'inflation.

Donc, je pense, monsieur le Président, qu'il faut rapidement un rééquilibrage de la situation. Vous savez que le gouvernement fédéral a dépensé, dans les années 1980, à un rythme incroyable, a connu des déficits très élevés et je pense que l'on était sérieux pendant une certaine période lorsque l'on croyait que ce déficit était devenu incontrôlable. Bien sûr, nous avons une dette inacceptable. Il faut réduire le déficit; il faut aussi tenter de conserver une inflation moins élevée. Mais on risque actuellement, par des mesures aussi draconiennes que